



ensemble

Bulletin départemental de la section du SNU-ipp des Côtes d'Armor

Déposé le 28 août 2013

Dispensé de timbrage **SAINTE-BRIEUC CTC**



**NE TOUCHEZ PAS
A NOS RETRAITES !**

Grève
mardi 10 septembre
et
manifestations

à 10h30
St Briec Lannion
Dinan Guingamp

n° 237 - Septembre 2013

Sommaire

page 1 : Edito

page 2 : Suite édito - Grève du 10 septembre

page 3 : Aide administrative à la Direction d'école - Indemnité dans le 1er degré et Passage à la Hors Classe

page 4 : L'équipe du SNUipp 22 - Pourquoi se syndiquer ? Listes de diffusion

Encarts :

- Bulletin d'adhésion
- 4 pages spécial retraites

Pour consulter les infos à accès réservé (mouvement, avancement), utilisez votre code personnel SNUipp-FSU 22.

Ce code est inscrit sur l'étiquette adresse. Syndiqués : ce code figure aussi sur votre carte.

N° CPPAP: 0715S07464

ISSN 1244 - 1708

Directeur de publication : Yannick Le Cam

Imprimé par nos soins - Prix du numéro : 1€

<http://22.snuipp.fr>

Edito

Bonne rentrée
à toutes et à tous.

*Pour commencer,
le 10 septembre,
nous y serons !*

Grève
et manifestations

Pour les retraites, les salaires, l'emploi, les services publics, le SNUipp-FSU vous appelle à être en grève et à manifester.

Et nous aurons aussi à suivre, ensemble, tous les chantiers de l'année :

- **Carte scolaire** : malgré la «priorité à l'école» annoncée, la dotation en poste est nulle pour les Côtes d'Armor et les ouvertures rares. Pour les ajustements de rentrée, le DASEN a une réserve de seulement 4,5 postes... bien peu pour satisfaire les demandes des écoles, toutes justifiées !

- **Rythmes** : les écoles qui passent à 4,5 jours, les autres auxquelles on va demander de s'y mettre, les complications pour les collègues remplaçants ou sur postes fractionnés... ce dossier est suivi avec attention par nous tous (voir l'espace de mutualisation des informations ouvert par le SNUipp-FSU pour connaître la réalité de ce qui se met concrètement en œuvre aujourd'hui dans les écoles en matière d'organisation des nouveaux rythmes).

- **Rémunérations** : ISAE, début de revalorisation salariale ?... cette indemnité, ajoutée à l'annonce de l'augmentation de 2 à 3 % pour le passage à la hors classe (mesure effective dès la rentrée 2013) est loin de répondre à nos revendications, il y a encore beaucoup à faire !

- **Reconquérir nos droits syndicaux** : réunions d'information syndicale, non remplacement des agents usant de leurs droits, entrave au droit de grève (SMA et déclaration préalable)

(suite de l'édito page 2)

SNUipp Côtes d'Armor
Le SNUipp est un syndicat de la FSU

Fédération Syndicale Unitaire



- **Direction et fonctionnement d'école** : ouvrir réellement le chantier. Depuis trop longtemps, nous déplorons une dégradation des conditions d'exercice de cette fonction importante au bon fonctionnement de l'école. Les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre doivent aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice, de la formation et de la rémunération.

- **Les 108h** : une nouvelle répartition à cette rentrée dont 36 h d'APC.

- **APC : c'est vous qui décidez !** Trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes : activités d'aide et de soutien, accompagnement méthodologique, activités en lien avec le projet d'école. Les équipes sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves et doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent.

- **Temps de travail : c'est 44 heures !** Une étude de la DEPP publiée au mois de juillet 2013 confirmant le rapport de l'Inspection générale et l'enquête du SNUipp-FSU, évalue le travail des enseignants du 1er degré à plus de 44 h par semaine et met en lumière la quantité de « travail invisible » effectué. Reste à le faire prendre en compte !

- **Formation continue : un enjeu essentiel !** Cela nécessite le retour de plans départementaux de formation ambitieux et des moyens pour assurer les remplacements et

les frais de déplacement. Être enseignant est un métier qui s'apprend tout au long de sa carrière et cela passe donc par une formation continue de qualité.

- **Nouveaux programmes en 2015 : il faut associer les enseignants.** Le SNUipp-FSU a obtenu du Ministre une consultation des enseignants en septembre 2013 sur le bilan des programmes actuels... à suivre !

- **Les débutants en responsabilité** : cette année, deux promotions de débutants en formation seront en responsabilité sur le terrain, les PES et les étudiants M2 contractuels, admissibles au concours exceptionnel 2014.

- **Les EAP** : à ce jour, seulement 2500 contrats d'Emplois Avenir professeur ont été signés sur les 4000 créés.

- **Formation initiale : ESPE, vraiment à améliorer !** Les ESPE remplacent les IUFM à cette rentrée. Symbole de la volonté affichée par le ministre de l'éducation de rétablir une véritable formation professionnelle, la réforme n'est néanmoins satisfaisante ni sur la forme, ni sur le fond.

- **Education prioritaire : pour une vraie relance.** Des assises de l'éducation prioritaire se tiendront dans tous les départements et académies à l'automne 2013. Nous devons y prendre toute notre place pour qu'une vraie relance soit effective dès la rentrée 2014 prenant en compte les spécificités de l'éducation prioritaire dans les zones urbaines et rurales.

Marylène Le Maux
Secrétaire départementale

NE TOUCHEZ PAS A NOS RETRAITES !

Voir encart spécial

Grève et manifestations

mardi 10 septembre 2013 à 10h30

St Briec
Place de la Liberté

Dinan
Esplanade de
la résistance

Guingamp
Devant l'échiquier
place du Champ au Roy

Lannion
Parking de la poste

Modèle de courrier aux parents
sur notre site : <http://22.snuipp.fr/>

Le SMA et la déclaration préalable, ça existe encore !!!

Pour pouvoir décider, même au dernier moment, de se mettre en grève, vous devez envoyer votre déclaration d'intention de faire grève... celle-ci n'engage à rien mais c'est un préalable obligatoire !

Celle-ci doit parvenir 48 heures au moins avant le jour de la grève et comprendre un jour de classe : **pour une grève le mardi 10, la déclaration doit parvenir à votre IEN samedi soir 7 septembre au plus tard** (les déclarations envoyées par courriel sont recevables).

Voir modèle sur notre site, rubrique SNUipp-FSU 22 / Liens-Outils pratiques / Outils pratiques : modèles de courrier...

Aide administrative à la Direction d'école

Lors d'un groupe de travail demandé par le SNUipp le 8 juillet dernier le DASEN a dévoilé les modalités d'attributions des emplois "contrats aidés" à la direction d'école. Les critères retenus et imposés par le recteur :

- Ces aides à la direction concerneront les directeurs de 3 classes, 3 classes et demi, 10 classes et plus qui le **SOUHAITENT UNIQUEMENT**. Les directeurs devront accepter d'en être les tuteurs.

- Quatre-vingts écoles seraient concernées sur le département des Côtes d'Armor.

- Les contrats seront de 12 mois renouvelables une fois pour 20 h par semaine.

- La *formation* de ces personnels sera prise en charge par l'Académie (60h).

- Les IEN contacteront les directeurs concernés avant la rentrée.

Pour le SNUipp-FSU, il est temps de regarder à la loupe le travail spécifique de directeur qui est de plus en plus chronophage :

- faire vivre une équipe pédagogique
- impulser le projet d'école

- être en première ligne dans les relations avec les parents, les partenaires de l'école, les équipes éducatives...

- répondre aux multiples sollicitations de l'administration

- gérer les imprévus du quotidien

- organiser le va-et-vient des divers intervenants et, maintenant, assurer l'interface avec les collectivités locales pour la mise en place des nouveaux rythmes. Tout ceci en étant le plus souvent chargé de classe et dans la plupart des cas sans décharge ni aide administrative, ...

La coupe est pleine !!

Tout mettre sur la table pour le SNUipp-FSU !!

Il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'une école est une fonction spécifique qui demande une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées.

- Assurer la cohérence d'une école, faire travailler ensemble une équipe de professionnels ne s'improvise pas. La formation à la fonction n'est pas à la hauteur de ce que l'on demande aux directeurs. Le ministère doit

avancer sur ce sujet et mettre en place une véritable formation initiale et continue de ce travail spécifique.

- Une redéfinition de leurs missions et une clarification de leurs responsabilités sont également nécessaires.

- Il faut aussi admettre que la question du temps est un enjeu majeur. Le temps de décharge doit être revu à la hausse. **TOUTES** les écoles doivent bénéficier de temps de décharge, les seuils pour obtenir un quart ou une demi décharge abaissés.

- Reconnaître la fonction de directeur, c'est aussi la revaloriser. Les deux indemnités (part fixe comme part variable en fonction du nombre de classes) doivent être mises sur la table.

Le SNUipp-FSU sera vigilant et revendicatif lors du débat sur la Direction d'Ecole qui va être engagé cet automne par le gouvernement et restera le garant des points développés ci-dessus.

Philippe Le Drézen

Indemnité dans le 1er degré et Passage à la Hors Classe : des avancées certes, mais la route est encore longue...

Le déclasserement salarial de la profession d'enseignant, notamment dans le premier degré, est enfin reconnu officiellement dans les derniers rapports de la cour des comptes et de l'OCDE. C'est une reconnaissance pour le SNUipp-FSU qui a mené une large campagne sur ce thème ces derniers mois. Une première étape vient d'être franchie. L'indemnité de 2 X 200 € (brut) qui sera attribuée en décembre 2013 et juin 2014 aux enseignants du 1er degré est une avancée certes, mais pour le SNUipp-FSU, il devra néanmoins être suivi d'un véritable plan de rattrapage salarial.

Une autre avancée concerne le ratio du passage à la Hors Classe.

Le SNUipp-FSU s'est toujours opposé à ce système particulièrement injuste notamment pour ceux qui partent à la retraite sans avoir pu accéder à cette fameuse Hors Classe.

Pour expliquer l'injustice de la situation actuelle et le « bouchon » de fin de carrière :

Jusqu'à présent seuls 2% des PE ayant atteint le 7ème échelon pouvaient prétendre accéder à la HC soit **33 collègues sur ... 1650** en Côtes d'Armor !!

Depuis juin dernier, le ratio est porté à 3 %, et 16 ou 17 nouveaux collègues vont donc passer à cette nouvelle grille. (barème de 40 - voir les modalités du calcul de ce barème sur notre site)

Pour 2014, le ratio sera porté à 4% puis pour 2015 à 4,5% . Nous nous approchons ainsi du ratio d'accès à la Hors Classe du second degré qui est de 7%.

RAPPEL DE LA REVENDICATION du SNUipp-FSU : Refonte totale de la grille indiciaire de la classe normale avec un indice terminal de 783 accessible à TOUS !! (2990€ nets)

Ces deux mesures ne compensent qu'en partie la perte de pouvoir d'achat suite aux blocages des salaires des fonctionnaires depuis 2011 et que le gouvernement entend poursuivre, de manière inacceptable, en 2014.

Philippe Le Drézen

L'équipe SNUipp-FSU 22 en 2013-2014



En médaillon : Florence Antognazza et Vincent Tournier.
Debout : Marylène Le Maux (secrétaire départementale), Stéphane Chiarelli, Roland Le Cam et Philippe Le Drézen.
Assis : Loïc Potiron, Alexandra Jeammet et Emilie Cottet.

Nous sommes à la section tous les jours de la semaine pour vous aider dans vos démarches, répondre à vos questions et vous rendre compte des résultats des différentes commissions ou groupes de travail.

N'hésitez pas à passer nous voir au 18, rue de Brest à St Briec,
à nous contacter par téléphone au 02 96 61 88 24,
ou via notre messagerie internet : snu22@snuipp.fr



Nos listes de diffusion pour recevoir toutes les infos

- ✓ SNU22 synd : la liste pour des infos réservée aux syndiqué(e)s... ou en avant-première.
- ✓ SNU22 lesdebuts : la liste pour des infos aux débutants dans le métier (étudiants M1 M2, PES, T1 T2).
- ✓ Snu22 infos : la liste qui s'adresse à toutes les écoles, et à tous les collègues qui le souhaitent.

--> Suite à la panne de notre hébergeur, cette dernière liste a dû être totalement recrée. Si vous ne recevez plus nos messages, écrivez-nous pour être ré-abonné(e).

Pourquoi se syndiquer ?...

Depuis sa création en 1992, le SNUipp n'a cessé de conforter sa place de 1ère force syndicale dans le 1er degré au sein de l'Education nationale. Force de propositions mais aussi de revendications, le SNUipp agit au quotidien auprès des collègues pour que l'équité soit respectée. Il exerce ses mandats de délégués du personnel dans la transparence et l'impartialité et tient la profession informée. Il accompagne les collègues qui rencontrent des difficultés en toute discrétion.

Les cotisations des adhérents représentent le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp et garantissent ainsi son indépendance. La force du SNUipp dépend du nombre de ses adhérents. Vous recevez ce bulletin grâce aux cotisations des tous les adhérents du SNUipp.

Se syndiquer : un acte volontaire pour une défense collective de l'Ecole et de ses personnels.

Se syndiquer pour être plus forts ensemble.
Vous avez besoin de nous ? Nous avons besoin de vous !

Le SNUipp-FSU 22 essaie de renseigner tous les collègues, syndiqués ou non. Sachez néanmoins que le temps et les moyens mis à notre disposition pour fonctionner, vous répondre, sont liés au nombre de syndiqué(e)s et à leur cotisation.

Pour être plus forts, et porter tous ENSEMBLE nos revendications, rejoignez vous aussi le SNUipp-FSU !

NOUVEAU

La cotisation syndicale ouvre désormais droit à réduction ou crédit d'impôts*, à hauteur de 66%, sur les revenus 2014.

***crédit d'impôt** : remboursement par le ministère des finances pour les non-imposables (sauf si déduction des frais réels).

Bulletin du SNUipp Côtes d'Armor - 18 rue de Brest - 22000 SAINT BRIEUC

tél : 02 96 61 88 24

snu22@snuipp.fr

<http://22.snuipp.fr>